



FICHE ACTION BTP 1

Prévenir les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante

Pilote

DIRECCTE

Partenaires associés

Carsat
OPPBTP
Services de Santé
au Travail

Cible

Tous les secteurs
d'activité

Janvier 2018

Descriptif

Mettre en œuvre une feuille de route en matière d'amiante et notamment, dans le champ de la santé au travail.

Déroulement de l'action

Phase 1 : Communiquer en direction des donneurs d'ordre et du public pour les sensibiliser aux enjeux, y compris en termes de responsabilité, de la protection contre le risque amiante.

Phase 2 : Aider les entreprises dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible.

Phase 3 :

- Améliorer la connaissance des expositions des travailleurs en SS4*, développer des actions d'information et de prévention ciblées.
- Conception d'une boîte à outil régionale pour les entreprises SS4.
- Animation de journée technique « formateur SS4 » pour améliorer la qualité des formations délivrées par les organismes de formation SS4.

** SS4 / sous-section 4 : activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante. (cf. R4412-139 du code du travail)*

Indicateurs

Évolution du nombre de salariés formés en SS4.

Évolution du nombre d'aides incitant les entreprises à se doter de moyens de décontamination conformes (aides financières Carsat, subvention 1% OPPBTP).

Évolution des dossiers de consultation des entreprises de marchés publics (DCE) comportant les bonnes pratiques pour l'exécution des travaux (SS3*/SS4).

**SS3 / sous-section 3 : activités de retrait ou confinement d'amiante (Cf. R4412-114 du code du travail)*

2018 :
Phase 1

2018-2020 :
Phase 2

2018-2020 :
Phase 3

2020 : bilan
de l'action